**REGLEMENT BROCANTE-VIDE GRENIER**

**SAMEDI 9 AOUT 2025**

ART 1 : les participants sont tenus de respecter le présent règlement dans les articles suivants

ART 2 : la manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels

ART 3 : les emplacements sont de 2m linéaire minimum. Tous les emplacements sont délimités et attribués par les organisateurs. Aucune réclamation ne sera prise en compte sans raison majeure. Tous stands inférieurs à 4m sont placés par les organisateurs en fonction des places disponibles.

ART 4 : le prix est fixé à 2.50€ le mètre linaire

ART 5 : L’association se réserve le droit d’expulser tout participant qui ne respecterait pas la réglementation ou troublerait l’ordre public au sein de la manifestation, et ce sans pouvoir réclamer d’indemnisation.

ART 6 : aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-occupation

ART 7 : les organisateurs se réservent la possibilité d’accepter ou non les véhicules vers les emplacements

ART 8 : les exposants sont tenus d’accepter l’emplacement qui leur sera présenté. Par mesure de sécurité le déballage, en dehors des places numérotées ou désignées par les organisateurs, est interdit.

ART 9 : les organisateurs se réservent les stands de boissons et restauration

ART 10 : l’installation des stands se fera à partir de 6h du matin et la vente débutera à 6h30 et se terminera à 18h00. Tout emplacement libre à partir de 8h00 sans motif sera redistribué aux exposants en attente. Les inscriptions étant recevables jusqu’au 3 AOUT 2025.

ART 11 : l’exposant est prié de laisser propre son emplacement après son départ et veillera à ne pas dégrader l’espace public.

ART 12 : les animaux doivent être tenus en laisse

ART 13 : l’organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d’accident qui pourrait survenir pendant la manifestation.

ART 14 : les décisions de l’association sont irrévocables et sans appel.

Veuillez signer et retourner le présent règlement avec la mention « lu et approuvé »

A : ………………………………………………………………………………………… Le : ………………………………………………..